



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2010

---//---

L'an Deux Mille Dix, le trois juin à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Michel BUILLARD, Député-Maire de la Ville de PAPEETE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17h50.

Le Conseil Municipal, Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Mlle Régina SUEN KO Conseillère municipale, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

La Secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A	Observations
BUILLARD Michel	X			
CLARK Jean-Claude	X			
TEAHA Danièle	X			
MAIOTUI Paul	X			A quitté la salle lors du débat et du vote de la délibération n°2010-30
BOUTEAU Nicole	X			A quitté définitivement la séance lors du débat et du vote de la délibération n° 2010-29
FONG LOI Charles	X			A quitté la salle lors du débat et du vote de la délibération n° 2010-35
TRAFTON Mareva	X			
TEMEHARO René		X		
SHAN SEI FAN Victorine		X		
DESTANG Max	X			
TAMA Hinatea	X			
ELLACOTT Alban	X			
LE GAYIC Roméo	X			
PANAI Florienne	X			
ADAMS Myrna	X			
MAI Alain		X		
CHAMPS Agnès	X			

IENFA Jules		X		
PENOT Yvette		X	MAIOTUI Paul	
TANSEAU Robert	X			A quitté la salle lors du débat et du vote de la délibération n° 2010-35
LOMBARD Adrien		X		
LIVINE Danielle		X		
TE PING Antoinette		X	TANSEAU Robert	
TEATA Marcelino	X			
PUHETINI Sylvana	X			
BORDET Lily		X	CHAMPS Agnès	
SUEN KO Régina	X			A quitté définitivement la séance lors du débat et du vote de la délibération n° 2010-29
SARCIAUX Aldo	X			
GATIEN Johanna	X			
MATAOA Myron	X			Est arrivé lors du débat et du vote de la délibération n°2010-29
CARLSON Jean-Michel		X		
PEU Titaua		X		
TCHEONG Céline		X		
TERIITEPOROUARAI Thomas		X		
NAIA TERIIPAIA Amaronn	X			
TOTAL	22	13		

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice.

22 membres sont présents à l'ouverture de cette séance, formant la majorité. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I°) Adoption du compte-rendu de la séance du 30 mars 2010 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la séance du 30 mars 2010 appelle de leur part des observations.

Aucune observation n'a été formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité dans son intégralité.

II°) Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE A I.D.V. LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
2010-46	Marché public de service	Marché public de service du 08 mars 2010, acte d'engagement, conclu avec la SARL JCP NETTOYAGE, pour le nettoyage et entretien	09/03/2010	16/03/2010

		des locaux et appareils sanitaires publics communaux de la ville de Papeete, pour un montant minimum de 6.500.000 FCFP TTC et maximum de 26.000.000 FCFP TTC.		
2010-47	Convention	Convention du 12 février 2010 passée avec la SARL Jardin Vert Service, relative aux conditions de rachat de broyat par le prestataire pour une transformation en compost, paiement sur présentation d'un titre de recette émise par la Commune.	26/03/2010	12/02/2010
2010-48	Contrat	Contrat d'entretien particulier n° CE1003003 du 24 mars 2010 avec la société Energie Telecom Informatique Tahiti, pour l'entretien du matériel téléphonique (DPCLI), pour un montant forfaitaire annuel de 320.000 FCFP HT.		26/03/2010
2010-49	Contrat d'entretien	Contrat mensuel d'entretien copieur en coût copie n° 2010/05.0054 ECC du 01/05/2010 avec ABC Diffusion.		08/04/2010
2010-50	Marché public de travaux	Marché public de travaux n° 28/2009 du 30 mars 2010, acte d'engagement, conclu avec le groupement d'entreprises INTERROUTE (Mandataire)/SPRES, pour l'assainissement des eaux usées du Quartier du Commerce de Papeete - Réseaux, pour un montant de 3.864.850 FCFP TTC, (soit un montant total de 42.742.843 FCFP TTC du nouveau marché).	01/04/2010	13/04/2010
2010-51	Annexe acte d'engagement	Annexe n° 1 à l'acte d'engagement pour une demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance passé avec CAROVOG-BATIR, pour un montant de 4.129.858 FCFP TTC.	22/04/2010	30/04/2010
2010-52	Concession de terrain	Accordant à Mme TINORUA Simone, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	04/05/2010	05/05/2010
2010-53	Concession de terrain	Accordant à Madame AMARU Alice épouse BELLAIS, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	04/05/2010	05/05/2010
2010-54	Concession de terrain	Accordant à Mr RAVAUDET Yannick, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	04/05/2010	05/05/2010
2010-55	Concession de terrain	Accordant à Mme TEIPOARII Norma, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	04/05/2010	05/05/2010
2010-56	Concession de terrain	Accordant à Mr LOU Philippe, trois (3) concessions en enfeus à titre perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	04/05/2010	05/05/2010
2010-57	Concession de terrain	Accordant à Mme OLLIVIER Hella (pour la succession Mr LUTA Louis et Mme Tera à Pita), une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	04/05/2010	05/05/2010

2010-58	Marché public de travaux	Marché public de travaux n° 20/2010 du 04 mai 2010, acte d'engagement, conclu avec LAI WOA ALUMINIUM, pour la reconstruction de la cantine de l'école maternelle Tamanui, lot n° 3 : Menuiserie aluminium, bois, pour un montant de 5.889.139 FCFP TTC	04/05/2010	07/05/2010
2010-59	Marché public de travaux	Marché public de travaux n° 21/2010 du 04 mai 2010, acte d'engagement, conclu avec SAS EPPV, pour la reconstruction de la cantine de l'école maternelle Tamanui, lot n° 5 : revêtements scellés-collés, Plâtrerie, Faux-plafonds, Peintures, pour un montant de 8.499.425 FCFP TTC	04/05/2010	07/05/2010
2010-60	Marché public de travaux	Marché public de travaux n° 22/2010 du 04 mai 2010, acte d'engagement, conclu avec SA INTERROUTE, pour la reconstruction de la cantine de l'école maternelle Tamanui, lot n° 6 : aménagements extérieurs, VRD pour un montant de 6.387.700 FCFP TTC	04/05/2010	07/05/2010
2010-61	Contrat de formation	Contrat de formation modulaire à la partie spécifique du Brevet d'Etat d'Education Sportif du 1 ^{er} degré, option Activités de la Natation (B.E.E.S.A.N), avec l'I.J.S.P.F. (stagiaire Alwind MANUTAHU)		03/04/2010
2010-62	Contrat de formation	Contrat de formation modulaire à la partie spécifique du Brevet d'Etat d'Education Sportif du 1 ^{er} degré, option Activités de la Natation (B.E.E.S.A.N), avec l'I.J.S.P.F. (stagiaire David TERIIPAIA-RENTIER)		03/04/2010
2010-63	Contrat d'entretien	Contrat mensuel d'entretien copieur en coût copie n° 2010/05.0054 ECC du 01/05/2010 avec ABC Diffusion.		08/04/2010
2010-64	Convention	Convention de formation administrateur « progiciels CIVITAS » passée avec la S.A. CIVITAS pour un montant de 178.998 FCFP TTC.		27/04/2010
2010-65	Convention	Convention de prestation de services avec Media Conseil Pacifique relative à la conception, à l'édition et à la production de Papeete To Tatou Oire 2011, le magazine d'information de la ville de Papeete pour un montant de 5.390.000 FCFP TTC.		28/04/2010
2010-66	Contrat	Contrat de Prêt de la Banque SOCREDO pour un montant de 200.000.000 FCFP	04/05/2010	04/05/2010
2010-67	Convention	Convention passée avec l'association « Te utuafare o te oaoa » pour le versement d'une subvention de 1.000.000 FCFP pour l'année 2010.		04/05/2010
2010-68	Convention	Convention passée avec l'association « Papeete Olympique Echecs » pour le versement d'une subvention de 250.000 FCFP pour l'année 2010.		04/05/2010

2010-69	Convention	Convention passée avec l'association « Te mau Rima ohipa no te Fare oire no Papeete » pour le versement d'une subvention de 12.000.000 FCFP pour l'année 2010.		06/05/2010
2010-70	Convention	Convention passée avec l'association « agir pour l'insertion » pour le versement d'une subvention de 7.000.000 FCFP pour l'année 2010.		19/05/2010
2010-71	Convention	Convention passée avec l'association « Papeete centre ville » pour le versement d'une subvention de 7.000.000 FCFP pour l'année 2010.		19/05/2010
2010-72	Convention	Convention passée avec l'association « Comité de Jumelage Papeete – Baie des Anges » pour le versement d'une subvention de 20.000.000 FCFP pour l'année 2010.		27/05/2010
2010-73	Contrat	Contrat de prestation passée avec la SNC LAUGEON FRERES « INFONECS » pour une régie de mise à niveau des postes de la Direction de la police Municipale		18/05/2010
2010-74	Contrat	Contrat de prestation passée avec la SNC LAUGEON FRERES « INFONECS3 » pour une régie de mise à niveau des postes de la Direction de la police Municipale		18/05/2010
2010-75	Régie d'avance	Décision n° 002-2010/DAF du 26 avril 2010 portant création d'une régie d'avance.	27/04/2010	29/04/2010
2010-76	Marché public	Marché public de fournitures n° 23/2010 du 07 mai 2010, acte d'engagement, passé avec Tahiti Digit Import pour la fourniture d'un système de géolocalisation pour la Direction des Services Technique de la Commune de Papeete, pour un montant de 3.667.568 FCFP TTC.	11/05/2010	27/05/2010

III°) Examen des affaires comme suit :

Délibération n° 2010-28	Unanimité Dont 3 procurations
<p>Sur le rapport n° 2010-26 présenté par Monsieur Michel BUILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE l'envoi en mission à Nice d'une délégation du conseil municipal du 4 au 8 août 2010, PREND en charge ou REMBOURSE sur présentation de justificatifs, les frais de transports aériens en classe économique et de transfert.</p> <hr/> <p><i>Dans le cadre du jumelage entre Papeete et la ville de Nice il est prévu l'organisation d'une semaine tahitienne à Nice du 04 au 08 Août prochain.</i></p> <p><i>Pour raison économique, est décidé que ce déplacement remplace ceux organisés chaque année pour les congrès de l'ACCD'OM et des Maires de France.</i></p>	

Cette délégation est composée de :

*Madame Danièle TEAHA
Mademoiselle Nicole BOUTEAU
Monsieur Charles FONG LOI
Madame Mareva TRAFTON
Monsieur René TEMEHARO
Mademoiselle Hinatea TAMA
Madame Myrna ADAMS
Monsieur Robert TANSEAU
Monsieur Marcelino TEATA
Mademoiselle Sylvana PUHETINI
Mademoiselle Régina SUEN KO
Monsieur Aldo SARCIAUX*

Délibération n° 2010-29

Unanimité
Dont 3
procurations

Sur le rapport n° 2010-27 présenté par Monsieur Michel BUILLARD,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **AUTORISE** la participation d'une délégation du conseil municipal au Congrès des Maires de Polynésie qui se tiendra à Tahiti, dans la commune de Punaauia, du 02 au 06 Août 2010, **REMBOURSE**, pour l'ensemble de la délégation, sur présentation de justificatifs, les frais de repas dans la limite du montant de l'indemnité de repas pour un élu (Arrêté 211/DAC du 26/06/2008 – 2.148 FCFP)

*Le XXII ème congrès des Communes de Polynésie se tiendra à Tahiti dans la commune de Punaauia du 02 au 05 août 2010. Le thème de ce congrès est « **La Commune fait face au Changement** ». Il sera décliné en plusieurs thématiques, les changements d'ordre juridique, financier, institutionnel mais aussi climatique.*

Conformément aux instructions du SPC, chaque commune peut inscrire 4 participants. Il est souhaité, pour ce premier congrès de la mandature, la participation du Maire, des deux délégués de la commune au SPC et d'un cadre. Il est également possible de faire acte de candidature pour d'autres élus ou d'autres cadres en fournissant une liste complémentaire et en indiquant la priorité d'inscription. Dans ce cas, l'inscription définitive sera confirmée par le SPC en fonction des places restantes disponibles

Cette délégation est formée de :

Participation garantie par le SPCPF :

- *Monsieur Jules IENFA, délégué de la commune au SPCPF*
- *Monsieur Adrien LOMBARD, délégué de la commune au SPCPF*
- *Madame Johanna GATIEN*
- *Monsieur Myron MATAOA*
- *Madame Anne-Sophie LOCQUEGNIES-GOUPIL, Directrice de l'administration et des finances*

Liste supplémentaire sous réserve des places disponibles :

- *Monsieur Rémy BRILLANT, Directeur général des services*

Les frais de participation consisteront pour la Commune à la prise en charge, par remboursement, des repas des congressistes dans la limite de 2.148 fcfp/repas. Il est précisé que tous les repas, sauf ceux qui sont offerts, seront facturés, pris ou non pris sur place.

Unanimité
Dont 3
procurations

Délibération n° 2010-30

Monsieur Paul MAIOTUI a quitté la salle lors du débat et du vote de cette délibération

Sur le rapport n° 2010-28 présenté par Monsieur Michel BUIILLARD,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **ACCORDE** sa garantie pour le remboursement d'emprunts contractés par tranches d'un montant cumulé de 530.000.000 FCFP que la SEM « TE ORA NO ANANAHI » se propose de contracter auprès de la Banque Socredo.

Ces prêts sont destinés à financer le programme d'assainissement des eaux usées de la Ville de Papeete, conformément à la convention de concession conclue entre la commune et la SEM « TE ORA NO ANANAHI », **S'ENGAGE** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt, **AUTORISE** le maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Banque Socredo et la SEML TE ORA NO ANANAHI.

La SEML Te Ora No Ananahi poursuit le montage financier du programme d'assainissement des eaux usées de la Ville de Papeete, conformément à la convention de concession qui la lie à la Ville de Papeete.

Pour mémoire, la SEML en sa qualité de concessionnaire du service public de l'assainissement collectif des eaux usées, a en charge la réalisation, puis l'exploitation, des infrastructures ainsi que leur financement.

L'investissement total à la charge du concessionnaire porte sur un montant de travaux de 5 milliards FCFP HT, permettant d'assurer le service public de l'assainissement collectif sur l'ensemble du centre ville de Papeete, de Fare Ute à Tipaerui.

Pour ce faire la SEML peut bénéficier de subventions publiques et le complément devant être apporté en fonds propres.

Ainsi, le financement des investissements auprès du Contrat de Projets à hauteur de 88,64% est en cours d'obtention, par opérations successives. La SEML a d'ores et déjà déposé des dossiers de demande de subvention à hauteur de la totalité des crédits inscrits au contrat de projets, soit 4 milliards de FCFP.

Par ailleurs, en lien avec les services du Pays, la Ville recherche actuellement une source de financement complémentaire auprès des instances européennes (10^{ème} FED).

En ce qui concerne la part résiduelle du financement à la charge de la SEML, elle s'élève à 11.36 % et doit être assurée en fonds propres ou par voie d'emprunt bancaire.

Compte tenu du faible montant du capital social (200 millions) et de sa mobilisation sur les études préalables, la SEML a procédé à une mise en compétition des établissements bancaires afin de disposer de la meilleure offre de prêt possible.

Le prêt à réaliser porte sur un montant total de 530 millions FCFP et doit permettre de couvrir l'apport de la SEML à cet important programme d'investissement.

La commission d'appel d'offres de la SEML a décidé de retenir l'offre de la banque SOCREDO, mieux disante.

Cependant, cet établissement bancaire conditionne l'octroi du prêt à une garantie financière de la Ville de Papeete, conforme aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La SEML TE ORA NO ANANAHI, par un courrier du 10 mai 2010, a donc relayé cette demande et sollicite le bénéfice d'une garantie d'emprunt de la Ville de Papeete.

Cette garantie d'emprunt ne sera mise en œuvre par la banque que dans l'hypothèse d'une incapacité de la SEML à honorer ses échéances de remboursement d'emprunt.

Elle a néanmoins pour effet, conformément aux dispositions au code général des collectivités, à imposer à la commune d'inscrire cette charge dans le décompte des emprunts de la Ville, même si aucun décaissement n'est opéré.

Il en découle également une prise en compte dans la capacité totale d'emprunt de la commune. Cependant, compte tenu du niveau d'emprunt modéré de la commune, cette contrainte n'est pas perceptible et ne se traduira pas dans les prochaines années par une limitation des capacités d'emprunt propres aux projets communaux.

Délibération n° 2010-31	Unanimité Dont procurations
<p>Sur le rapport n° 2010-29 présenté par Monsieur Charles FONG LOI,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE la cession au Port Autonome des parcelles communales cadastrées ZC 28 et ZC 29 sises à Fare Ute, en application de la convention N°2010/04 « relative à l'occupation d'un terrain sis à Papeava en vue de l'implantation de la future station d'épuration des eaux usées ».</p> <p>AUTORISE le Maire à signer les actes notariés relatifs à cette cession.</p> <hr/> <p><i>Par délibération N° 2009-135 du 16 décembre 2009, le conseil municipal autorisait le Maire à signer avec le Port Autonome une convention relative à l'implantation de la station d'épuration sur le remblai de la Papeava. Cette convention a aujourd'hui été signée par la Commune. Pour rappel, cette convention prévoit:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>La mise à disposition à titre gracieux par le Port Autonome à la Ville d'une superficie de 8000 m2 sur la parcelle du remblai de la Papeava pour une durée de 30 ans,</i> • <i>La cession par la commune au Port Autonome, à titre gracieux et en pleine propriété, des parcelles cadastrées ZC 28 et ZC 29 d'une superficie de 2649 m2,</i> • <i>Engagement de la commune de raccorder la gare maritime à son réseau collectif des eaux usées à la fin des travaux, c'est-à-dire fin 2011,</i> • <i>Engagement de la commune de réaliser le réseau de collecte des eaux usées dans le domaine portuaire.</i> <p><i>La mise en œuvre définitive de cette convention nécessite la signature d'actes notariés de cession des parcelles communales ZC 28 et ZC 29 au port autonome.</i></p>	

Délibération n° 2010-32	Unanimité Dont 3 procurations		
<p>Sur le rapport n° 2010-30 présenté par Monsieur Michel BUIILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association SPORTIVE AORAI pour un montant de 500.000 FCFP; AUTORISE le Maire à signer une convention avec l'association SPORTIVE AORAI, tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><i>Lors du vote du budget primitif par le conseil municipal, il a été attribué 62.308.900 FCFP de subventions à diverses associations sur les 70.000.000 FCFP inscrits.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Les attributions sont détaillées ci-après :</i></p>			
	2008	2009	Attributions 2010
<i>c/6574 Subventions de fonctionnement aux associations</i>			
<i>Ass TE UTUAFARE O TE OA OA</i>	<i>1 500 000</i>	<i>3 500 000</i>	<i>1 000 000</i>
<i>Ass Fédération Tatitienne de Cyclisme</i>	<i>200 000</i>	<i>200 000</i>	<i>200 000</i>
<i>Ass Jeunesse de Tipaerui</i>	<i>1 500 000</i>	<i>500 000</i>	<i>500 000</i>
<i>Ass TE MAU RIMA OHIPA NO TE FARE OIRE NO PAPEETE</i>	<i>2 000 000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>12 000 000</i>
<i>Ass TE RAMA ORA</i>	<i>400 000</i>	<i>400 000</i>	<i>500 000</i>
<i>Ass FIFO</i>	<i>3 000 000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>2 000 000</i>
<i>Ass ACORAM-ACOMAR 987</i>	<i>250 000</i>	<i>250 000</i>	<i>250 000</i>
<i>Fédération des Femmes Océaniques</i>	<i>3 000 000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>3 000 000</i>
<i>Ass Aide-Formation-Insertion</i>	<i>8 500 000</i>	<i>8 000 000</i>	<i>8 000 000</i>
<i>Ass Les sportifs au grand coeur</i>	<i>108 900</i>	<i>108 900</i>	<i>108 900</i>
<i>Ass Agir pour l'insertion</i>	<i>1 000 000</i>	<i>6 000 000</i>	<i>7 000 000</i>

Ass Les Frères de la Mission	1 750 000	1 750 000	500 000
Ass PAPEETE-BAIE DES ANGES		5 000 000	20 000 000
Papeete Centre Ville			7 000 000
Association Olympics Echecs			250 000
		<i>Total</i>	62 308 900

De nouvelles demandes sont parvenues avec l'ensemble des documents requis.

Vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des nouvelles propositions d'attributions soumises à votre examen.

	2008	2009	Attributions 2010 ou complément
<i>c/6574 Subventions de fonctionnement aux associations</i>			
Association Sportive de Aorai	500 000	500 000	500 000
Association Sportive Papeete Va'a	3 300 000	2 500 000	2 500 000
Association Sportive Dragon	500 000	500 000	500 000
Association Sportive Central Sports	500 000	500 000	500 000
Ass TOMITE TAURUA NO PAPEETE	22 000 000	10 000 000	2 000 000
Association pour le Droit à l'Initiative Economique			400 000
		<i>Total</i>	69 708 900

Délibération n° 2010-33

Unanimité
Dont 3
procurations

Sur le rapport n° 2010-30 présenté par Monsieur Michel BUILLARD,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention à l'association **SPORTIVE AORAI** pour un montant de 500.000 FCFP.
AUTORISE le Maire à signer une convention avec l'association **SPORTIVE AORAI**, tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant

Délibération n° 2010-34

Unanimité
Dont 3
procurations

Sur le rapport n° 2010-30 présenté par Monsieur Michel BUILLARD,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention à l'association **SPORTIVE PAPEETE VA'A** pour un montant de 2.500.000 FCFP;
AUTORISE le Maire à signer une convention avec l'association **SPORTIVE PAPEETE VA'A**, tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant

Délibération n° 2010-35

Messieurs Charles FONG LOI et Robert TANSEAU n'ont pas participé aux débats et au vote de cette délibération

Unanimité
Dont 3
procurations

Sur le rapport n° 2010-30 présenté par Monsieur Michel BUILLARD,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention à l'association **SPORTIVE DRAGON** pour un montant de 500.000 FCFP;
AUTORISE le Maire à signer une convention avec l'association **SPORTIVE DRAGON**, tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant.

Délibération n° 2010-36

Unanimité
Dont 3

	procurations
<p>Sur le rapport n° 2010-30 présenté par Monsieur Michel BUILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association SPORTIVE CENTRAL SPORT pour un montant de 500.000 FCFP. AUTORISE le Maire à signer une convention avec l'association SPORTIVE CENTRAL SPORT, tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant.</p>	
Délibération n° 2010-37	Unanimité Dont 3 procurations
<p>Sur le rapport n° 2010-30 présenté par Monsieur Michel BUILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association TOMITE TAURUA NO PAPEETE pour un montant de 2.000.000 FCFP. AUTORISE le Maire à signer une convention avec l'association TOMITE TAURUA NO PAPEETE, tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant.</p>	
Délibération n° 2010-38	Unanimité Dont 3 procurations
<p>Sur le rapport n° 2010-30 présenté par Monsieur Michel BUILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE – Antenne de PAPEETE-pour un montant de 400.000 FCFP. AUTORISE le Maire à signer une convention avec l'association POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE – Antenne de PAPEETE-, tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant</p>	

IV°) Questions orales : (Article L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Néant

V°) Questions Diverses

**Monsieur Roméo LEGAYIC informe le Conseil municipal que le groupe de danse Tamarii Tipaerui, qui doit se rendre à Nice pour la semaine Tahitienne, fera une démonstration de sa prestation le mercredi 23 juin 2010 à l'école To'ata à 18h30.

**Madame Mareva TRAFTON soulève une plainte d'un résident de la rue Déflesselle à l'encontre d'un commençant qui souhaite mettre en place un sexe shop. Madame TRAFTON rappelle qu'à proximité de ce commerce se trouve les écoles Farimata, Mission, PomareIV, et affirme son désaccord. Monsieur le Maire ajoute que la Commune ne délivrera aucune autorisation.

**Monsieur Aldo SARCIAUX soulève le problème de raquette et de sécurité aux abords des écoles de la Ville.

Monsieur Joël MOUX informe que des poteaux ont été installés autour des écoles ainsi que des caméras de surveillance. Ces caméras seront directement gérés par l'entreprise « Te ara ». Monsieur le Maire souhaite que les caméras soient opérationnelles pour la rentrée prochaine.

**Monsieur Alban ELLACOTT informe les membres du Conseil Municipal que le projet d'un espace symbolique dénommé Parc Hokuléa dans les Jardins de Paofai est en cours de réalisation et que la construction d'un marae sera dédié à la mémoire de Hokuléa. La cérémonie d'inauguration devrait se faire pour la fin du mois de juin.

**Madame Agnès CHAMPS souhaite que soit installés des bancs le long de la gare routière du Front de Mer. Mademoiselle Hinatea TAMA suggère de déplacer cette même gare car les commerçants se plaignent. Monsieur Michel BUIILLARD propose que le sujet soit débattu en commission.

**Monsieur Roméo LEGAYIC informe d'une baisse d'effectif dans plusieurs écoles de la Ville, notamment l'école To'ata qui risque de fermer une classe par niveau suite au regroupement pédagogique. Le budget du PEL (Plan Éducatif Local) risque aussi fortement d'augmenter.

**Monsieur Aldo SARCIAUX : cessation de paiement des agents communaux?????

**Monsieur le Maire apporte son soutien à Mademoiselle Hinatea Tama pour l'organisation du premier « Tahiti Entrepreneur Forum »

**Monsieur le Maire présente Madame Sarah MU TANG, juriste à la Direction générale des services.

**Monsieur Myron MATAOA souhaite féliciter toutes les personnes qui ont œuvré pour que les 120 ans de la Commune de Papeete soit dignement fêtés. Il ajoute également qu'il serait important de faire rédiger un livre.

Monsieur le Maire souligne aussi la mobilisation des quartiers et des services communaux pour que cet anniversaire soit un succès.

**Madame Florienne PANAI.....

**Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil qu'un conseil municipal est prévu le 28 juin 2010 à 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

La Secrétaire de séance

Le Maire

Régina SUEN KO

Michel BUIILLARD